



Parc
naturel
régional

du Doubs Horloger

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 025-200096295-20260205-DE2026_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-six,
Le 5 février à dix-neuf heures,

Le bureau du Syndicat mixte à la carte du Parc naturel régional du Doubs Horloger dûment convoqué, s'est réuni dans la salle d'honneur de la mairie de Morteau, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 29/01/2026

Date d'affichage : 29/01/2026

Nombre de membres :

- en exercice : 29
- présents : 16
- votants : 19

Nombre de voix :

- en exercice : 39
- présents : 20
- procurations : 7
- **nombre total de voix exprimées : 27**

Etaient présents :

Cédric BÔLE, Marie-Paule BRAND, Anthony CUENOT, Bernard JACQUET, Denis LEROUX, Roland MARTIN, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Stéphanie PARSY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN.

Etaient absents excusés :

Christine BOUQUIN, Pascal GODIN, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Christian MOREL.

Etaient absents :

Léon BONVALOT, Jean-Noël CUENOT, Francine MISERE, Daniel PRIEUR, Amandine RAPENNE, Elisabeth REDOUTEY, Christelle VUILLEMIN.

Ont donné pouvoir :

Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
Boris LOICHOT a donné pouvoir à Franck VILLEMAIN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT.

Objet : DE2026-05: Avenant 2025 à la convention CLS 2023-2028 entre le PNR/Pays du Haut Doubs

Contexte :

Le Contrat Local de Santé Pays Horloger / Pays du Haut-Doubs (CLS) est un outil porté conjointement par le Parc Naturel Régional Doubs Horloger, le Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs et l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Description :

Afin d'assurer la continuité des 6 axes développés sur le territoire, un financement sur le Fond d'Intervention Régional (FIR) de l'ARS BFC est demandé annuellement. Celui-ci concerne l'ensemble du territoire du CLS, à savoir l'ex-Pays Horloger et le Pays du Haut-Doubs. Il a été convenu par l'ARS BFC que le PNR percevrait la totalité des financements en cours d'année, et les répartirait lors du bilan annuel.

Bilan financier 2025 :

Aussi, l'avenant à la convention 2025 permet une répartition des montants conforme aux dépenses réalisées :

INTITULE FICHE ACTION	BILAN FINANCIER 2025			
	Financement ARS	Montant PNR	Montant PHD	TOTAL Consommé
FA1- Renforcer l'accès aux soins sur le territoire	1 200 €	196 €	0 €	196 €
FA2- Stratégie d'attractivité territoriale	2 000 €	399 €	1 650 €	2 049 €
FA3- Mise en réseau et coordination du volet santé mentale sur l'ensemble du territoire du CLS	1 000 €	0 €	423 €	423 €
FA4- Organisation de formation de Premiers Secours en Santé mentale sur le territoire	6 600 €	3 300 €	3 375 €	6 675 €
FA9- Coordonner à l'échelle locale les actions de prévention et de promotion de la santé	2 000 €	212 €	1 712 €	1 923 €
FA10- Soutenir et accompagner la santé des jeunes sur le territoire du CLS	2 000 €	0 €	1 997 €	1 997 €
FA 11- Déployer le parcours périnatalité sur le territoire du CLS	2 000 €	0 €	0 €	0 €
FA12- Déployer le parcours grand âge sur le territoire du CLS	4 000 €	0 €	17000 €	1 700 €
FA 13- Promouvoir le parcours nutrition santé à l'échelle territoriale	2 000 €	1296,05 €	560 €	1 856 €
FA 15- Développer une stratégie de communication autour du CLS	6 000 €	5778 €	422 €	6 200 €
TOTAL	28 800 €	11 181 €	11 838 €	23 019 €

Après en avoir délibéré, le bureau décide :

- **D'autoriser le président à signer l'avenant 2025 à la convention 2023/2028 et à reverser la part qui lui revient liées aux montants consommés dans le cadre du CLS au Syndicat Mixte du Pays du Haut-Doubs.**

Approbation à l'unanimité.

Nombre de voix : 27	Exprimés (en voix) : 27
- pour : 27	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Président

Denis LEROUX



Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le



ID : 025-200096295-20260205-DE2026_05-DE